

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 13 mars 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Rock Morin, Yvan Verville et Marc Frappier. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absent : Monsieur Éric Poiré.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-03-047

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc Frappier, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 13 février 2006 et celui du 27 février 2006;
4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - S Au montant de 41 985,66 \$;
 - S Au montant de 5 127,87 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - S Au montant de 27 123,17 \$;
 - c) Chèques de paie du mois de février 2006 :
 - S Paie du 14 février 2006 au montant de 11 937,42 \$;
 - S Paie du 28 février 2006 au montant de 13 032,13 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée de février 2006;
7. Adoption du règlement d'emprunt No 06-070 concernant le développement Fortin Les Berges;
8. Demande d'achat de terrain – Monsieur Marc Boucher;
9. Demande de soumission pour le refinancement d'un emprunt;
10. Renouvellement convention d'aménagement avec la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc.;
11. Signataire pour les documents concernant les lots intramunicipaux;
12. Signataire pour les projets du Pacte rural;
13. Autorisation pour la construction d'un entrepôt – Matériaux Abitibi ltée;
14. Demande du Club Lions de Macamic inc.;
15. Commission scolaire du Lac-Abitibi – Plan triennal;
16. Demandes de commandite :
 - a) Solidarité rurale;
 - b) Ensemble vocal Émergence;
17. Demande à monsieur François Gendron;

18. Demande du CSSS des Aurores-Boréales – Rampe d'accès au restaurant « Les P'tits Mets Gourmets »;
19. Rapport des comités;
20. Questions diverses;;
21. Période de questions;
22. Information du directeur général;
23. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 16a), 18 et 22 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2006-03-048

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 13 FÉVRIER 2006 ET CELUI DU 27 FÉVRIER 2006

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des sessions du 13 février 2006 et du 27 février 2006 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-049

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 41 985,66 \$;
 - Au montant de 5 127,87 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 27 123,17 \$;
- c) Chèques de paie du mois de février 2006 :
 - Paie du 14 février 2006 au montant de 11 937,42 \$;
 - Paie du 28 février 2006 au montant de 13 032,13 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée de février 2006**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de février 2006.

2006-03-050

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 06-070 CONCERNANT DES TRAVAUX AU DÉVELOPPEMENT FORTIN-LES-BERGES**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2006;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux d'aqueduc et de voirie sur le site du développement Fortin-les-Berges, pour une partie des coûts présentés à l'annexe A.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000 \$, sur une période de vingt (20) ans, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Si le secteur comprend des immeubles non imposables, le coût attribué à ces immeubles sera à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement tous les revenus générés par la vente de terrains.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-051

8. **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE MONSIEUR MARC BOUCHER**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QU' : Étant donné que la municipalité possède trois (3) lots épars qui sont enclavés;

QUE : La Ville de Macamic vend par soumission publique et individuellement les lots épars suivants :

La demie nord du lot 61-P, Rang 2 du canton La Sarre;
 La demie nord du lot 5-P, Rang 1 du canton Royal-Roussillon;
 La demie sud du lot 3-P, Rang 6 du canton Royal-Roussillon;

QUE : Le prix des soumissions individuelles devra être supérieur au prix de la valeur marchande établi par la MRC d'Abitibi-Ouest, soit :

Lot 61-P	Rang 2	3 008 \$
Lot 5-P	Rang 1	3 723 \$
Lot 3-P	Rang 6	3 236 \$

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-052

9. **DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QU' : Une demande de soumission soit envoyée à la Caisse Populaire Desjardins de Royal-Roussillon de Macamic et à la Banque Nationale du Canada de La Sarre, pour le refinancement de l'emprunt relié au règlement No 99-483 au montant de 26 500 \$.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer pour et au nom de la ville les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-053

10. **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Étant donné que la presque totalité de nos activités sont avec la firme Sylviculture Lavérendrye inc.;

QUE : La convention d'aménagement du lot 3, Rang 1, canton Royal-Roussillon avec la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc. ne soit pas renouvelée.

QUE : La convention soit intégrée au contrat existant avec la Sylviculture Lavérendrye Inc.;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard, soient autorisés à signer pour et au nom de la ville tous les documents concernant cette convention.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-054

11. **SIGNATAIRES POUR LES DOCUMENTS CONCERNANT LES LOTS INTRAMUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard, soient autorisés à signer pour et au nom de la ville tous les documents concernant les lots intramunicipaux.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-055

12. **SIGNATAIRE POUR LES PROJETS DU PACTE RURAL**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard soient autorisés à signer pour et au nom de la ville tous les documents concernant les projets du pacte rural.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-056

13. **AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MATÉRIAUX ABITIBI LTÉE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme son intention de faire une modification selon les procédures de la loi au règlement de zonage de la 1^{re} Avenue Est en déterminant une zone commerciale sur les lots suivants :

<u>Lots</u>	<u>Rang</u>	<u>Canton</u>	<u>Matricules</u>
23-P	2	Royal-Roussillon	4100 31 2040
23-7	2	Royal-Roussillon	4101 40 7727

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-057

14. **DEMANDE DU CLUB LIONS DE MACAMIC INC.**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le Club Lions de Macamic inc. pour leurs activités dans le cadre du Show & Shine à effectuer une parade dans les rues et avenues de la municipalité les 20 et 21 mai 2006.

QUE : Le Club Lions de Macamic inc. est autorisé à utiliser les rues et avenues suivantes :

- Départ de la 6^e Avenue Ouest, 2^e Rue Ouest jusqu'à la 1^{re} Avenue Ouest, la 1^{re} Avenue Ouest jusqu'à la rue Principale traversant jusqu'à la 1^{re} Avenue Est, 1^{re} Avenue Est vers l'avenue du Curé-Tremblay jusqu'à la 2^e Avenue Ouest, 2^e Avenue Ouest jusqu'à la rue Principale et jusqu'à la 8^e Avenue Ouest, de cette avenue jusqu'à la 1^{re} Rue Ouest et de cette rue jusqu'à la 6^e Avenue Ouest.

QUE : Le Club Lions de Macamic inc. est responsable d'assurer la sécurité pour la tenue de leurs activités et pour la circulation sécuritaire des véhicules qui seront détournés et pour ceux qui devront circuler sur les tronçons de rues et avenues pour se rendre à leur propriété.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-058

15. **COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI – PLAN TRIENNAL**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, années scolaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 de la Commission Scolaire du Lac-Abitibi.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Demande de commandite**

2006-03-059

b) **ENSEMBLE VOCAL ÉMERGENCE**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Un montant de 25 \$ soit versé à l'Ensemble vocal Émergence pour notre contribution financière pour l'année 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-060

17. **DEMANDE À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu:

QU': Une demande de subvention au montant de 154 205 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d=Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour permettre la réalisation des travaux suivants pour l'année 2006 :

Rechargement de concassé pour un total de	142 800 \$
- Rang 10 et 1 Est (ancienne paroisse)	70 350 \$
- Ceinture du lac (ancienne paroisse)	42 000 \$
- Traverse Colombourg – Route 111	30 450 \$
Élargissement des accotements dans les courbes pour un total de	11 405 \$
- Rang 2 et 3 Ouest	11 405 \$
Total des travaux (taxes en sus) :	154 205 \$

Adoptée à l'unanimité.

19. **Rapport des comités**

Le conseiller Rock Morin et les conseillères Denise Dubois et Dianne Duchesne font rapport de leurs différentes rencontres.

20. **Questions diverses**

Aucune question.

21. **Période de questions**

Aucune question.

Certificat de crédits

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants dans le budget d'opération ou les réserves pour la dépense décrite dans la résolution numéro 2006-03-179.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

2006-03-061

23. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu d'ajourner l'assemblée au 27 mars 2006. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire